

**MAIRIE DE
LEYVILLER**

12, rue Principale
57660 – LEYVILLER
Tél. : 03 87 05 03 65
Email : mairiedeleyviller@orange.fr

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUIN 2022**

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents : 4, Albert P., Meyer V., Mouth A.,
Conseillers présents : 7 Steyer F.
Procuration : Albert P. à Ballié D., Meyer V. à Wagner D., Mouth A. à Polak N., Steyer F. à
Nicolay AM

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2022
Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 2 parcelle parcelles 221 et 222 lieu dit Hochgarten
- approuve la décision de la commission d'appel d'offre et attribue les travaux de rénovation de l'éclairage public à :
 - l'entreprise TPLEC de Loupershouse pour un montant HT de 38 920 € soit 46 704 € TTC
- fixe le montant du loyer du logement 8 rue des roses (bas droit) 57660 Leyviller, renouvellement de bail, à 415 € à compter du 1^{er} août 2022 et pour la durée du prochain bail de 3 ans.
- En vue du remplacement urgent des 2 ordinateurs de la Mairie le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,
- D'accepter le devis de JVS pour un montant de 2699 € HT soit 3238,80 € TTC
- accepte la proposition du Maire de modifier le budget 2022 comme suit :
 - Dépenses d'investissement : compte 2183 : + 5000 €
 - Recettes d'investissement : compte 021 : + 5000 €
 - Dépenses de fonctionnement : compte 023 : + 5000 €
 - Recettes de fonctionnement : compte 73211 : + 5000 €
- accepte la proposition du Maire de laisser faire des devis pour le remplacement de la chaudière fuel à l'école par des pompes à chaleur.
- d'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.
- Vu la demande des parents d'élèves pour avoir un périscolaire pour la rentrée 2022/2023 et le manque de place chez les assistantes maternelles de la commune de Leyviller et en accord avec les communes de Hellimer et Diffembach-lès-Hellimer
Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention
 - Décide d'adhérer au périscolaire de Hellimer et Diffembach-lès-Hellimer dans la limite de 8 places
 - Décide d'établir une convention avec les mairies de Hellimer et Diffembach-lès-Hellimer
 - Décide de participer au frais de fonctionnement dans la limite des places occupées
 - Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette solution de dépannage
- Vu la demande des parents d'élèves pour avoir un périscolaire pour la rentrée 2023/2024 le Maire propose de faire une étude pour transformer les ateliers municipaux en local pour le périscolaire pour la rentrée de septembre 2023, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire avec 9 voix pour et 2 abstentions

Leyviller, le 16 juin 2022
Le Maire Daniel BALLIÉ

